



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2021-143

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne /

87-2021-12-01-00004 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public de de la trésorerie de Nantiat du jeudi 23 décembre au vendredi 31 décembre 2021 du 1er décembre 2021 (numéro interne 2021 : n° 000000116) Véronique GABELLE, AGFiP, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne (2 pages)

Page 3

87-2021-12-01-00003 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public de de la trésorerie de Rochechouart du jeudi 23 décembre au vendredi 31 décembre 2021 du 1er décembre 2021 (numéro interne 2021 : n° 000000115) (2 pages)

Page 6

87-2021-12-01-00005 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des des services du SGC et du SIP de Saint-Yrieix-La-Perche pour pour le vendredi 31 décembre 2021 du 1er décembre 2021 (numéro interne 2021 : n° 000000117) (1 page)

Page 9

87-2021-12-01-00002 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la DDFIP87 (caisse de Montmailler) pour le vendredi 31 décembre 2021 (numéro interne 2021 : n° 000000114) 1er décembre 2021 Véronique GABELLE, AGFiP, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne (1 page)

Page 11

Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne /

Trésorerie Mixte d'Aixe-Sur-Vienne

87-2021-11-30-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public de de la trésorerie Aixe sur Vienne, le lundi 27 décembre et le vendredi 31 décembre 2021 du 30 novembre 2021 (numéro interne 2021 : n° 000000113) (1 page)

Page 13

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-12-01-00004

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au
public de de la trésorerie de Nantiat du jeudi 23
décembre au vendredi 31 décembre 2021 du 1er
décembre 2021

(numéro interne 2021 : n° 000000116)

Véronique GABELLE, AGFiP, directrice
départementale des finances publiques de la
Haute-Vienne

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} décembre 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, RUE MONTMAILLER
87 043 LIMOGES Cedex

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté préfectoral n°87-2021-10-25-0003 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La trésorerie de Nantiat, située au 1, rue Traversière à NANTIAT, sera fermée au public du jeudi 23 décembre au vendredi 31 décembre 2021, à titre exceptionnel.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2021.

Par délégation de la Préfète,
**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE.

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-12-01-00003

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au
public de de la trésorerie de Rochechouart du
jeudi 23 décembre au vendredi 31 décembre
2021 du 1er décembre 2021
(numéro interne 2021 : n° 000000115)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} décembre 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, RUE MONTMAILLER
87 043 LIMOGES Cedex

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté préfectoral n°87-2021-10-25-0003 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La trésorerie de Rochechouart, située au 4, rue Victor Hugo à ROCHECHOUART, sera fermée au public du jeudi 23 décembre au vendredi 31 décembre 2021, à titre exceptionnel.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2021.

Par délégation de la Préfète,
**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE.

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-12-01-00005

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au
public des des services du SGC et du SIP de
Saint-Yrieix-La-Perche pour pour le vendredi 31
décembre 2021 du 1er décembre 2021
(numéro interne 2021 : n° 000000117)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} décembre 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, RUE MONTMAILLER
87 043 LIMOGES Cedex

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté préfectoral n°87-2021-10-25-0003 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les services du SIP et du SGC de Saint-Yrieix-la-Perche, 12 avenue Docteur-Lemoine à Saint-Yrieix-La-Perche seront fermés au public à titre exceptionnel le vendredi 31 décembre 2021.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2021.

Par délégation de la Préfète,
**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE.

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-12-01-00002

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au
public des services de la DDFIP87 (caisse de
Montmailler) pour le vendredi 31 décembre 2021
(numéro interne 2021 : n° 000000114)

1er décembre 2021

Véronique GABELLE, AGFiP, directrice
départementale des finances publiques de la
Haute-Vienne

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} décembre 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, RUE MONTMAILLER
87 043 LIMOGES Cedex

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté préfectoral n°87-2021-10-25-0003 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP 87), 31 rue Montmailler, à Limoges seront fermés au public à titre exceptionnel le vendredi 31 décembre 2021, l'après-midi uniquement.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2021.

Par délégation de la Préfète,
**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE.

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-11-30-00001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au
public de de la trésorerie Aix sur Vienne, le
lundi 27 décembre et le vendredi 31 décembre
2021 du 30 novembre 2021
(numéro interne 2021 : n° 000000113)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 30 novembre 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, RUE MONTMAILLER
87 043 LIMOGES Cedex

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté préfectoral n°87-2021-10-25-0003 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La trésorerie Aixe-sur-Vienne, située au 38, avenue du Président Wilson à Aixe-sur-Vienne, sera fermée au public le lundi 27 décembre et le vendredi 31 décembre 2021, à titre exceptionnel, toute la journée.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Limoges, le 30 novembre 2021.

Par délégation de la Préfète,
**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE.